



Ville de LORRAINE

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AVIS À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :**

- ***Règlement 244-1 modifiant le « Règlement 244 sur les ententes relatives à des travaux municipaux » afin de retirer l'Annexe A***

**AVIS VOUS EST DONNÉ :**

**QUE** le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 septembre 2024, le **projet de règlement 244-1**;

- ***Projet de Règlement 244-1 modifiant le « Règlement 244 sur les ententes relatives à des travaux municipaux » afin de retirer l'Annexe A***

**OBJET :** Ce *Règlement* a pour objet de supprimer l'Annexe A du Règlement.

**TERRITOIRE CONCERNÉ :** Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité.

**CONSULTATION DU PROJET :** Prenez avis que ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au [www.lorraine.ca](http://www.lorraine.ca) dans la section « Administration municipale », dans la sous-section « Règlement en cours d'approbation ». Il peut également être consulté au bureau du greffe situé au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, aux heures régulières de bureau.

**QUE** le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation le 8 octobre 2024**, à compter de **18 h 30**, à la Maison Garth, située au 100, chemin de la Grande-Côte, à Lorraine;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par ce dernier, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Demande d'information :

Pour obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez contacter le Service du greffe au 450 621-8550, poste 273 ou poste 223.

Donné à Lorraine, le 11 septembre 2024.

---

Me Gabrielle Ethier-Raulin, avocate  
Greffière